

International Conférence

The Role Of International Cooperation In Tackling Sexual Violence Against Children Rome 29- 30 novembre 2012

Introduction

Le Liban ne fait pas partie des pays signataires de la convention de Lanzarote.

Aujourd'hui une certaine réalité s'impose au Liban. L'abus, la violence sexuelle et le trafic des mineurs existe dans toutes ses formes et sous tous ses aspects. Des chiffres statistiques, non exhaustifs, révèlent et témoignent de la nécessité et de l'urgence d'intervention à ce niveau. En effet, selon une étude faite par des organisations privées¹ sur une population Libanaise de 4, 194,000 individus, dont 1, 317,000 mineurs, 212 037 sont victimes de violence sexuelle. Selon les chiffres rapportés par le ministère de la justice² pour l'année 2011, 152 cas d'abus sexuel et 191 cas de prostitution sont parvenus au tribunal. Il est important de spécifier qu'il ne s'agit là que des cas signalés et que l'essentiel demeure encore sous silence.

Une fois cette réalité mise en lumière, il est intéressant pour nous de tenter dépeindre le contexte Libanais et le cadre dans lequel baigne la problématique de la maltraitance aujourd'hui au Liban.

Contexte Socioculturel

D'un point de vue socioculturel, le Liban est avant tout, un pays de diversités, de contrastes et de paradoxes. Nous abordons là, toute la complexité d'un pays multiconfessionnel et multicommunautaire, auquel va aussi venir s'ajouter la présence de diverses populations réfugiés notamment palestiniennes, irakiennes et nouvellement syriennes. La tolérance quant à la violence sexuelle varie selon les normes, les valeurs, les croyances et l'implantation géographique de chaque entité.

Cela implique qu'au Liban, nous avons à faire face quotidiennement dans notre travail à différents systèmes de pensées ancrés dans une forme de traditionalisme relative où la sexualité reste un sujet tabou. De ce seul et unique phénomène transparait un éventail de contraintes directement liées à la perception de l'abus sexuel selon la région, la religion, les affiliations politiques de chaque communauté dans laquelle nous sommes amenés à intervenir.

Il est alors intéressant, de poser une première question ouverte à savoir : est-il possible de recourir à une seule politique d'intervention auprès des victimes d'abus sexuel au Liban ?

A la communauté en tant qu'entité déterminante va venir s'ajouter le culte de la famille. Au Liban, la famille en tant que structure, a une importance et une valeur

¹« Child Sexual Abuse: situation in Lebanon » Kafa, Save The Children Sweden, ministère des affaires social (le conseil supérieur de l'enfance).

² Ministère de la Justice, Tribunal des mineurs 2011/01/01 à 2011/12/31

primordiale qui tend à protéger le mythe et l'image honorifique de la famille libanaise au dépend de la réalité concrète. Il est donc difficile de parler de violence sexuelle lorsque cette dernière met en péril la réputation de la famille et le danger de sa stigmatisation. Nous optons alors souvent à taire les choses, à nous maintenir dans le non dit et cela se fait toujours au dépend du bien-être de l'enfant.

Le sexe, l'abus sexuel, le viol, sont des mots généralement teintés de honte, de scandale et d'impureté dans la pensée collective. Qu'une victime d'abus sexuel soit amenée à parler lui fait donc courir un grand risque parfois même allant jusqu'à la menace de mort.

Les notions d'intimité, de limites physiques et corporelles sont peu véhiculées par notre culture. Paradoxalement l'enfant baigne dès sa naissance dans un langage teinté de sexuel surtout lorsqu'il s'agit d'exprimer tendresse et affection.

Contexte Educatif

Le système éducatif au Liban reste très rigide, qu'il s'agisse du secteur privé ou publique tout deux accordent plus d'importance au volet académique au dépend des programmes de sensibilisation et de prévention. Nous avons ici à faire à une résistance fondamentale par rapport à la question sexuelle. Qui dans le meilleur des cas, ne sera abordée que dans le cadre de ce que les établissements scolaires nomment la « science reproductive ».

Transparaît alors le manque de participation de l'enfant à son développement personnelle, à force de trop vouloir « protéger » l'enfant on se retrouve parfois à fragiliser. A titre d'exemple, le ministère de l'éducation a mis en place un curriculum officiel pour aborder la question sexuelle sous forme de sante reproductive, initiative nationale qui a reçu de nombreux refus et qui reste à ce jour en suspens.

Contexte Politique

Le Liban baigne dans un climat politico sécuritaire depuis longtemps instable. Nous avons été marqués par plusieurs guerres dont les séquelles se font toujours ressentir, dans un démantèlement des lois et des interdits sociaux et dans une agressivité latente favorisant un contexte propice à tout genre de perversions, notamment l'abus sexuel et le tourisme sexuel. Le pays se trouve donc dans une stagnation au niveau de l'évolution des lois et des mentalités malgré les nombreuses initiatives qui restent sans lendemain. C'est là où la société civile prend à sa charge de combler certaines failles dans le système.

Contexte Juridique

Le Liban a signé une grande partie des conventions³ internationales se rapportant à la protection de l'enfance. Au niveau interne, c'est surtout la loi⁴ 422 datant de 2002 qui traite la protection de l'enfant au Liban. L'intervention auprès des enfants victimes de violence sexuelle se fait en collaboration entre les ONG spécialisées dans le domaine et le ministère des affaires sociales, ainsi que le ministère de la justice et le tribunal des mineurs. Ceci dit, cela n'empêche que transparaissent sur le terrain certaines limites dans le fonctionnement de ce système, celle-ci entravant et

³ Charte des droits de l'homme et Charte des droits de l'enfant

⁴ Loi 422, loi de protection des mineurs du code pénal, publiée le 6 Juin 2002

faisant parfois obstacle aux interventions auprès des victimes d'abus sexuel, nous en énumèrerons quelques unes.

Au niveau de la loi, il existe une certaine contradiction entre le code pénal libanais et la loi 422 concernant surtout l'article 186 du code pénal se rapportant à l'utilisation de la violence physique de la part des parents et éducateurs quand cela est à but éducatif. Quelle est la limite entre violence et éducation la loi n'est toujours pas claire. Au Liban par exemple, selon l'article 562 du code pénal libanais lorsqu'un crime est qualifié de crime d'honneur, la sentence de l'inculpé se voit diminuer.

D'autre part, il est aussi important de dire que nous ne disposons toujours pas au Liban de loi spécifique aux délits cybernétiques.

Toujours dans le versant juridique, nous disposons d'un nombre très restreint de juges prenant en charge les cas de violence sexuelle chez les mineurs, il est aussi question de la non spécialisation du corps juridique à la problématique spécifique de la violence sexuelle.

A cela s'ajoute, l'absence de brigade policière spécialisée dans l'intervention auprès des mineurs, ainsi que l'absence de structure intermédiaire recevant les enfants victimes d'abus sexuels en urgence avant de pouvoir les placer dans un centre spécialisée, adapté à leur cas et situation particulière.

Introduction himaya

Contraintes et défi certainement. C'est d'ailleurs pourquoi himaya comme beaucoup d'autres associations spécialisées dans la protection de l'enfance n'ont cessé de mettre en place programmes et instruments afin de remédier à ces failles et de continuer à lutter efficacement contre la violence sexuelle des enfants au Liban. Il faut aussi dire que si himaya a réussi à devenir une référence aussi rapidement c'est aussi grâce à son partenariat avec arcenciel une association pionnière dans le développement social au Liban et dont les ramifications sont nombreuses.

L'association **himaya** a été fondée en 2009 sa mission est celle de promouvoir une protection globale de l'enfant au sein de notre société. Afin d'atteindre ses objectifs **himaya** se base sur cinq axes de travail :

Sensibilisation du grand public afin de briser les tabous

Formation des enfants pour favoriser une autoprotection

Formation et accompagnement des parents et des professionnels

Réhabilitation des victimes de maltraitance et accompagnement de leurs familles

Adaptation et modernisation des lois

De ces cinq axes de travail sont nés trois programmes autour desquelles s'organise le travail sur le terrain : Le programme Résilience ; le programme Formation et le Programme sensibilisation, sans oublier le centre de résilience et de réinsertion sociale pour les victimes de maltraitance sexuelle ouvert il y a deux ans.

Projets et instruments mis en place

Des équipes pluridisciplinaires, formées d'assistantes sociales, de psychologues et de psychiatres ont été implantés sur l'ensemble du territoire Libanais afin d'intervenir auprès des enfants victimes de violence sexuelle ainsi qu'auprès de leur famille.

Un curriculum de formation sur différents thèmes initiant l'enfant, les professionnels et les parents aux compétences de communication et d'autoprotection est mis en place et donné sur l'ensemble du territoire libanais.

Un projet avec UNICEF est en cours afin de sensibiliser et d'intervenir auprès des réfugiés syriens comme cela s'est fait auparavant en collaboration avec le « Danish Refugee » Council pour les camps palestiniens, ainsi qu'avec les réfugiés irakiens en partenariat avec « Save The Children Sweden ».

Himaya est aujourd'hui représentée au parlement libanais dans le comité chargé de moderniser la loi 422.

En coopération avec le ministère des affaires sociales, l'association Vision Mondiale et la Coopération Italienne à travers le programme MOSAIC (Mosa initiative Child center), himaya a créé la e-helpline qui fera partie intégrante de la Child Helpline nationale, une application visant à fournir à tout enfant faisant face à un problème sur internet, de l'aide et du conseil.

Conclusion

Notre présence et engagement sur le terrain n'empêche que les défis et les contraintes restent nombreuses, d'où l'importance de la coopération et la collaboration entre organismes locaux et internationaux afin de parvenir à lutter efficacement contre la violence sexuelle au Liban. Ceci est un élément clé sur lequel nous misons fortement. Avec la présence de la Coopération Italienne à travers le programme MOSAIC (Mosa initiative Child center) ce lien a déjà été établi. Nous envisageons de continuer à le renforcer, à profiter de l'expertise dont nous bénéficions aujourd'hui de par les diverses organismes ici présent. Notre but, est de nous rapprocher des principes et des lois véhiculés par la convention de Lanzarote, en espérant avoir un jour l'opportunité de faire partie des pays signataires de cette convention.

Celine Sursock
Himaya pour l'innocence en danger
Responsable de Communication et Relations Extérieures